



DÉCHETS, EAUX, ENVIRONNEMENT

Installation des bornes d'apport volontaire "Mé-Go !"

Depuis le mois de juillet, les fumeurs ont dorénavant la possibilité de jeter en grande quantité leurs mégots grâce à 2 bornes d'apport volontaire dédiées qui ont été installées à Saint-Molf et à La Baule-Escoublac. La préservation de la qualité de l'eau est l'affaire de tous !

Publié le 11 août 2021

Un déchet récurrent continue à être jeté sur la voie publique par 2 fumeurs sur 3 : le mégot de cigarette. Il est ainsi estimé à 580 000 par an le nombre de mégots jetés au sol sur le territoire de Cap Atlantique. Or, un mégot seul, au regard de sa composition chimique, **pollue 500 L d'eau** et peut donc contribuer à dégrader la qualité des eaux.

Face à ce constat, Cap Atlantique et les 15 communes du Territoire ont décidé de lancer l'opération « Mé-Go! » le 8 juin dernier. L'objectif du dispositif est d'inciter les fumeurs à jeter leurs mégots dans les mégotiers publics, afin qu'ils soient recyclés en mobilier urbain par l'entreprise Encova/Mé-Go. Ce service de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes, dont l'usine est basée à Brest, est unique en France et en Europe.

Depuis le 8 juin dernier, les habitants du territoire ont la possibilité de jeter leurs mégots dans les 200 mégotiers mis à leur disposition sur le territoire de Cap Atlantique, **et depuis juillet, dans les bornes d'apport volontaires dédiées installées à Saint-Molf** (place de la Mairie, au niveau du parking et des bornes d'apport volontaire) **et La Baule-Escoublac** (sur le parking à l'angle de l'avenue Olivier Guichard et l'avenue des Ibis, près du marché), afin que ces mégots soient recyclés.

Ces bornes peuvent aussi bien être utilisées par les habitants du territoire qui stockent leurs mégots et qui souhaitent les voir se faire recycler, que par les entreprises, les bars et restaurants.

Au 10 août, ces bornes ont déjà permis de récolter 6,750 kg de mégots.

Coût des 2 bornes : 3 000 € TTC.

Rappels sur les bons réflexes au quotidien pour la préservation de la qualité de l'eau :

- ▶ Sur notre territoire, les réseaux sont séparatifs : les eaux pluviales sont donc rejetées via les grilles d'eaux pluviales directement dans la nature sans épuration. Ne jetez donc rien dans les grilles d'eaux pluviales, ce ne sont pas des bouches d'égout !
- ▶ Les assainissement collectif et non collectif nécessitent régulièrement et obligatoirement des contrôles de bon fonctionnement. Je m'assure du bon fonctionnement du système d'assainissement d'eaux usées de ma maison ;
- ▶ J'adopte les aires de service de camping-cars et je ne vidange pas le réservoir d'eaux usées dans les grilles d'eaux pluviales ou les fossés ;
- ▶ Contrairement aux idées reçues, la faune et la flore marine n'apprécient pas les bactéries fécales humaines, pas plus que les produits chimiques. A l'approche des côtes et dans les ports, je contribue aussi à la propreté de la mer, notamment en ne rejetant pas mes eaux noires ou mes trop-pleins d'hydrocarbures ;
- ▶ Quand je pêche à pied, je respecte le milieu naturel ;
- ▶ Les déjections animales peuvent participer à la pollution de l'eau de mer en rendant parfois impropres à la consommation les coquillages. J'apprends à éviter les pollutions bactériologiques causées par les animaux en ramassant leurs besoins.
- ▶ Plus d'infos : [Guide "Préserver la qualité des eaux - Les bons réflexes au quotidien !" - Cap Atlantique \(cap-atlantique.fr\)](#)



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80